



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 3 mai 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
51	58

Date de convocation

27 avril 2023

Petite enfance – Marché de fourniture d'électroménager semi professionnel et réparation – Convention de groupement de commandes avec Planète Môme

**N° de la délibération
2023-271**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 3 mai 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, MM. Gilles FLORENT, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Xavier AUBERT, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Christiane FERLAY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Gérard ROBERTON, M. Pascal SEIGNOVERT, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R.2123-1 et L.2113-6 ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant qu'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture et l'entretien de matériel électroménager semi-professionnel (lave-linge, sèche-linge et lave-vaisselle ...) pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant d'ARCHE Agglo a été conclu pour un durée d'un an à compter de juin 2022 ;

Considérant que ce marché arrive à échéance en juin 2023 et qu'il convient donc de le relancer ;

Considérant que l'association Planète Môme a les mêmes besoins en fourniture et entretien de matériel électroménager pour ses crèches ;

Considérant qu'il est opportun pour ARCHE Agglo et l'association Planète Môme de mutualiser leurs besoins en formant un groupement de commandes en application des articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée portant sur la fourniture et l'entretien de matériel électroménager et ce dans la limite d'un montant de 40 000 € HT sur la durée du marché ;

Considérant le projet de convention de groupement de commande définissant les règles de fonctionnement dudit groupement et notamment :

- ✓ La nomination d'ARCHE Agglo comme coordonnateur du groupement avec pour mission de procéder à la consultation conformément à la réglementation en vigueur, à la définition et au recensement des besoins de l'ensemble des membres du groupement, à la rédaction des documents de la consultation, à l'analyse des offres, au choix de l'attributaire, à la signature et à la notification du marché pour chaque membre du groupement (un acte d'engagement),
- ✓ Chaque membre du groupement assurera, pour ce qui le concerne, la bonne exécution technique et financière de ce marché et le paiement des prestations correspondantes,
- ✓ Planète Môme informera ARCHE Agglo de chaque commande qu'il passera dans le cadre du marché afin que cette dernière s'assure du respect du montant minimum et maximum du marché.

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes entre ARCHE AGGLO et l'association Planète Môme en désignant ARCHE AGGLO coordonnateur du groupement en vue de la passation d'un marché pour la fourniture et l'entretien de matériel électroménager pour les multi-accueils du territoire d'ARCHE Agglo,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer ladite convention, annexée à la présente délibération ainsi que le contrat passé sur le fondement de cette convention et tout acte administratif y afférent,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 3 mai 2023.